



Valorisation des patrimoines bâti et naturel > Réhabilitation patrimoine bâti

### Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti

Communauté d'agglomération Seine-Eure



*Le propriétaire de cette maison rénovée a été lauréat du Prix du Patrimoine Seine-Eure 2005 dans la catégorie « personnes privées ».*

Pourvue d'un patrimoine bâti riche et diversifié, la Communauté d'agglomération Seine-Eure (CASE) a mis en place une politique de préservation et de mise en valeur de son patrimoine bâti et de ses paysages. Ainsi, elle attribue des subventions aux communes pour leurs travaux de réhabilitation et accorde des aides financières directes pour les particuliers. Pour accompagner cette politique, la CASE a créé un chantier d'insertion permanent en partenariat avec l'association « Les Compagnons du patrimoine ». Enfin, elle a organisé en 2005 la première édition du Prix du patrimoine Seine-Eure pour encourager et récompenser les initiatives publiques et privées de rénovation et d'entretien du patrimoine bâti.

**Date de lancement de l'opération :** Novembre 2004

**Porteur du projet :** Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

**Population :** 58 062.

#### Contexte :

Le territoire de l'agglomération possède un cadre bâti insuffisamment valorisé avec un fort déficit d'image. C'est pourquoi la collectivité souhaite mener une politique de valorisation de son patrimoine bâti.

#### Partenaires :

- Fondation du Patrimoine.
- Association « Les Compagnons du patrimoine ».

#### Dates clés :

- Novembre 2004 : Création d'un chantier d'insertion permanent.
- 14 janvier 2006 : Remise du prix du patrimoine Seine-Eure 2005.

#### Objectifs :

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti du territoire de l'agglomération.
- Préserver le cadre de vie des habitants.

#### Points forts :

- Soutien financier et technique des communes mais aussi des particuliers.

#### Points faibles :

- Un déficit de communication : encore trop peu d'habitants et d'élus font appel à la CASE pour des dossiers de subvention ou solliciter l'architecte conseil.



## Le développement durable, c'est possible !

### Principes :

Relais entre hier et demain, le patrimoine bâti est un outil de développement local au service du territoire. Support pour dynamiser l'emploi, il a un rôle social (chantiers d'insertion) et un impact sur le cadre de vie et l'attractivité du territoire.

La politique de préservation de l'architecture locale de la CASE s'appuie sur plusieurs dispositifs :

### \* Attribution d'aides pour la rénovation

La CASE attribue non seulement des subventions aux communes pour leurs travaux de réhabilitation mais accorde aussi des aides financières directes pour les particuliers.

Les particuliers qui se lancent dans la mise en valeur de leur patrimoine peuvent solliciter les aides suivantes :

- « La subvention façade » qui encourage la réhabilitation de façades d'intérêt patrimonial et représente 10 % du montant des travaux sur les façades des logements remarquables. Cette aide s'ajoute aux subventions délivrées par le Conseil général de l'Eure et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat.
- 20 % du montant des travaux dans la limite de 4 400 € pour la réfection ou mise en valeur d'éléments du petit patrimoine hors habitat, telles que granges, pigeonniers, fours à pain, puits, et autres ouvrages bâtis, mais aussi des éléments de paysage remarquable comme des jardins composés, haies traditionnelles, plantations, etc.

L'intérêt des travaux est apprécié par une commission d'élus et de spécialistes sur la base d'un dossier que l'on peut télécharger sur le site Internet de l'agglomération puis adresser rempli à la CASE.



La CASE a créé un chantier d'insertion permanent « patrimoine » en partenariat avec l'association « les Compagnons du Patrimoine ».



## Le développement durable, c'est possible !

Ce dossier permet également de solliciter le label de la Fondation du Patrimoine pour les éléments bâtis et de déduire 100% du montant des travaux de son revenu imposable si le dossier est agréé par la fondation. En effet, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et la Fondation du Patrimoine ont signé en 2005 une convention de partenariat afin de permettre aux particuliers de bénéficier d'aides avantageuses pour tout projet de restauration du petit patrimoine. Pour la première fois en région Haute-Normandie, les particuliers ont la possibilité de constituer un seul et même dossier afin de demander une aide aux deux structures partenaires.

### \* Chantier d'insertion permanent sur le thème du patrimoine

Depuis novembre 2004, la CASE a créé un chantier d'insertion permanent en partenariat avec l'association « les Compagnons du Patrimoine » qui embauche aujourd'hui vingt salariés en insertion. Travaillant exclusivement pour des propriétaires publics, l'association a réhabilité en 2005 divers édifices communaux comme les murs du cimetière de Saint-Pierre-du-Vauvray ou ceux du presbytère du Mesnil-Jourdain situé dans le périmètre d'un monument historique. La subvention versée par la CASE a permis de financer 12 000 heures de travail en 2005, et 20 000 heures environ en 2006.



*La commune de la Haye-Malherbe a reçu le Prix du Patrimoine Seine-Eure 2005 dans la catégorie « personnes publiques » pour avoir restauré, avec l'aide de deux associations, un four à pain intégré à un projet d'urbanisme.*

### \* Prix du patrimoine Seine-Eure

La collectivité a organisé en 2005 la première édition du Prix du patrimoine Seine-Eure pour encourager et récompenser les initiatives publiques et privées de rénovation et d'entretien du patrimoine bâti. Le jury a délibéré après examen des candidatures et un débat portant sur les qualités techniques, architecturales et esthétiques des travaux réalisés. Il a retenu trois réalisations. En 2006, le prix est rebaptisé « Prix du patrimoine et de l'architecture Seine-Eure » avec une nouvelle catégorie pour les constructions et les extensions en style contemporain.

### \* Conseils gratuits d'un architecte

Afin d'accompagner les habitants porteurs d'un projet de rénovation ou de transformation, la CASE propose les conseils gratuits d'un architecte. Des rendez-vous bimensuels sont l'occasion de réfléchir à des solutions architecturales à la fois respectueuses du bâti existant et de son environnement, et adaptées aux besoins d'aujourd'hui. L'architecte conseil assure ses permanences au point info-énergie de Louviers qui est devenu en janvier 2006 la Maison de l'habitat (4 rue Constant ROUSSEL à Louviers, renseignements au 02 32 50 85 50).

### \* Participation au « Mois de l'Architecture contemporaine en Haute-Normandie »

En partenariat avec l'Ordre des Architectes et la Maison de l'architecture de Haute-Normandie, la CASE participe en mars 2006 au « Mois de l'Architecture contemporaine en Haute-Normandie » en créant des parcours de découverte du patrimoine architectural contemporain, en réalisant une exposition sur le thème de « l'Architecture contemporaine et du développement durable », en organisant des débats et éditant des publications relatifs à la démarche Haute qualité environnementale.

### Résultats en matière de...

\* **Environnement** : Protection et valorisation du patrimoine bâti.

\* **Economie** : Développement de l'emploi dans le domaine du bâtiment.



## Le développement durable, c'est possible !

### \* **Social :**

- Contribution au développement de l'économie solidaire en soutenant l'association « Les Compagnons du patrimoine ».
- Réinsertion d'adultes ou insertion de jeunes en situation précaire avec pour objectif de retrouver un emploi et de construire un projet personnel.
- Amélioration du cadre de vie des habitants.

### \* **Gouvernance :**

- Information et sensibilisation des habitants pour la sauvegarde du patrimoine bâti.

### **Clés de la réussite**

- Une communication renforcée autour des opérations existantes.
- La préparation de fiches de sensibilisation à l'architecture locale destinées aux particuliers. Il s'agit de sensibiliser les porteurs de projet et de les renvoyer vers la CASE pour leur faire connaître et leur faire profiter des services et des soutiens financiers disponibles.
- Les réseaux informels et le bouche à oreille permettent la réussite de ce type d'opération.
- Les élus sont invités à faire connaître à leurs administrés les actions de valorisation du patrimoine et à initier des démarches exemplaires en la matière.

### **Budget :**

2006 : 31 250 € pour les aides patrimoine, 120 000€ pour le chantier d'insertion du patrimoine.

**Perspectives de développement :** Renforcer et utiliser pleinement les actions existantes.

### **Contacts**

Frédéric Fournier  
Direction de l'aménagement et du développement communautaire  
Communauté d'agglomération Seine-Eure  
Maison commune  
Avenue des métiers  
BP 117  
27101 Val-de-Reuil Cedex  
Tél. : 02.32.50.85.89  
E-mail : frederic.fournier@seine-eure.com  
Site Internet : <http://www.agglo-seine-eure.fr>

**Crédits-photos : Communauté d'agglomération Seine-Eure**